

VILLE DE  
FEIGNIES

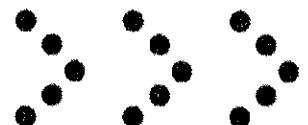
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

MARDI 13 DECEMBRE 2022 - 10 heures

Salon d'honneur

# PROCES VERBAL

---



# CONSEIL ADMINISTRATION DU Mardi 13 DECEMBRE 2022 - 10h

## PROCES VERBAL

<b>PRÉAMBULE</b>	
Ouverture de la séance par Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale	
Désignation du Secrétaire de séance	
Appel nominal et pouvoirs	
Information	
<b>1<sup>ÈRE</sup> PARTIE</b>	<b>APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 27 SEPTEMBRE JUIN 2022</b>
<b>2<sup>ÈME</sup> PARTIE</b>	<b>PROJET DE DÉLIBÉRATIONS</b>
2022_01/13-12	Mise en place du télétravail et adoption de la charte fixant les critères et les modalités d'exercice du télétravail.
2022_02/13-12	Modification du tableau des emplois..
<b>3<sup>ÈME</sup> PARTIE</b>	<b>QUESTIONS DÉBAT - ÉCHANGES - DÉCISIONS</b>
<b>4<sup>ÈME</sup> PARTIE</b>	<b>QUESTIONS et INFORMATIONS DIVERSES</b>

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**PROCÈS VERBAL**  
**DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU MARDI 13 DECEMBRE 2022**  
**TENUE AU SALON D'HONNEUR A 10 HEURES**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoquée, s'est réuni au salon d'honneur, sous la Présidence de Monsieur Patrick LEDUC.

**PRÉSENT(E)S :**

Patrick LEDUC, Martine LEMOINE, Jean-Paul DHAEZE, Alain DURIGNEUX, Marie-Claude GHESQUIER, Martine LEQUEUX, Jeannine CORBIERE

**PROCURATION :**

Mauricette CANO-TEJERA pouvoir à Martine LEMOINE

**ABSENTES :**

Suzelle MONIER  
Corinne MASCAUT  
Annie DEGAUQUIER  
Pascale CARETTE  
Sabrina CHALANDRE

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Martine LEMOINE

Date de convocation : 07/12/2022

En exercice : 13

Présents : 7

Pouvoir : 1

Votants : 8

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**PROCÈS VERBAL**  
**DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU MARDI 13 DECEMBRE 2022**  
**TENUE AU SALON D'HONNEUR A 10 HEURES**

1. **Mise en place du télétravail et adoption de la charte fixant les critères et les modalités d'exercice du télétravail.**

*Rapporteur : Monsieur le Président*

*Pour : 8*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

2. **Modification de la grille des effectifs.**

*Rapporteur : Monsieur le Président*

*Pour : 8*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**SEANCE CLOSE A 11H00**

## PRÉAMBULE

- **Ouverture de la séance par le Président**
  - **Désignation du secrétaire de séance**  
**Rapporteur : Monsieur le Président**

Il est nécessaire de désigner un secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président propose de désigner Mme Martine LEMOINE comme secrétaire.

- **Appel nominal et Pouvoirs**  
**Rapporteur : Le Secrétaire de séance**

Le Président dénombre les membres présents et constate le quorum posé par l'article R123-17 du CASF (Code de l'Action Sociale et des Familles).

## INFORMATIONS

- **Compte rendu des décisions prises par le Président dans le cadre des délégations accordées par le Conseil d'Administration et informations diverses :**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Liste des aides alimentaires : septembre, octobre, novembre 2022

- Arrêté N°6 - Constitution d'une régie de recettes « dons et remboursements divers »
- Arrêté N°7 - Nomination mandataires régie « Actions Sociales et Solidaires »
- Arrêté N°8 - Portant sur un secours exceptionnel : Aide à une personne en situation de Handicap
- Arrêté N°9 - Tarifs vente de jus de pommes régie de recettes « Actions Sociales et Solidaires »
- Arrêté N°10 - Tarifs vente objets divers régie de recettes « Actions Sociales et Solidaires »

-----  
Le Compte Rendu de la réunion du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Feignies du 27 septembre 2022 est soumis à l'approbation de ses membres :

-----  
En exercice : 13  
Présents : 7  
Procuration : 1  
Votants : 8  
Exprimés : 8

-----  
Pour : 8  
Contre : 0  
Abstention : 0  
-----

**POLE ÉDUCATION - CITOYENNETÉ ET SOLIDARITÉS**

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

**CA\_CCAS\_2022\_01/12-13**

**OBJET :**

**Mise en place du télétravail et adoption de la charte fixant les critères et les modalités d'exercice du télétravail.**

**Rapporteur : Monsieur le Président.**

*Annexe 1 : Charte du télétravail*

-----  
**Vu** la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents titulaires et contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, notamment l'article 133,

**Vu** le décret 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités d'application du télétravail dans la fonction publique pour les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public,

**Vu** le décret 2020-524 du 5 mai 2020 modifiant le décret 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature,

**Vu** la loi n°2019-828 du 6 août 2019 qui introduit la réalisation du télétravail de manière ponctuelle,

**Vu** le décret n° 2021-1123 du 26 août 2021 portant création d'une allocation forfaitaire de télétravail au bénéfice des agents publics et des magistrats,

**Vu** l'arrêté du 26 août 2021 pris pour l'application du décret n° 2021-1123 relatif au versement de l'allocation forfaitaire de télétravail des agents publics et des magistrats,

**Vu** l'accord relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique paru au journal officiel le 3 avril 2022,

**Considérant** que les agents exerçant leurs fonctions en télétravail sont soumis aux mêmes obligations que les agents exerçant sur leur lieu d'affectation,

**Considérant** la nécessité de déterminer les modalités d'organisation et de fonctionnement du télétravail de droit commun par le biais de la charte du télétravail jointe en annexe.

-----

**Les crédits nécessaires sont inscrits :**

- au budget 2022 - section de fonctionnement
- au chapitre 012 - charges de personnel

-----  
Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 29 novembre 2022.

-----  
**Le Conseil d'Administration décide :**

- **d'adopter** la charte du télétravail jointe en annexe de la présente délibération.
- **de lister** les postes concernés par l'exercice du télétravail :
  - Agents d'accompagnement social ;
  - Conseiller (ère) en insertion professionnelle ;
  - **d'attribuer** un forfait télétravail d'un montant de 2,50 € par jour de télétravail effectué dans la limite de 220 € par an (arrêté du 26 août 2021 pris pour l'application du décret n°2021-1123 du 26 août 2021).
- **de valider** l'ensemble des critères définis ci-dessus.  
L'instauration du télétravail au sein du C.C.A.S. sera effective, à compter du 1er janvier 2023.  
Toute modification substantielle des modalités de fonctionnement de la charte devra faire l'objet d'une nouvelle délibération.
- **d'autoriser** Monsieur le Président, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

-----  
En exercice : 13  
Présents : 7  
Procuration : 1  
Votants : 8  
Exprimés : 8

Pour : 8  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Avis et commentaires**

Patrick Leduc : La délibération reprend les principes de fonctionnement des services, les droits et les devoirs des agents concernés. Il s'agit d'une démarche personnelle.

Anne Corbineau : La demande est à faire par courrier. La présente charte définit les conditions de mise en place du télétravail : les jours et horaires, les outils nécessaires, l'indemnité par jour télétravaillé. Chaque mois, l'agent a l'obligation de faire parvenir un tableau reprenant les tâches effectuées.

Patrick Leduc : L'indemnité journalière vient couvrir en partie la consommation de courant.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**



**OBJET :****Modification du tableau des emplois.****Rapporteur : Monsieur le Président.**

Un encadrant technique du chantier d'insertion du Fort de Leveau a fait valoir ses droits à la retraite. Pour pallier son remplacement et avoir un choix plus large de candidats dans notre phase de recrutement, il est proposé au Conseil d'Administration :

- d'ouvrir :
  - Un poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1er février 2023 ;
  - Un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet à compter du 1er février 2023 ;
  - Un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1er février 2023 ;
  - Un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1er février 2023.

Les postes non pourvus feront l'objet d'une fermeture lors d'un prochain Conseil d'Administration.

Il est proposé de modifier le présent tableau des effectifs comme suit :

EMPLOIS	AUTORISES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION		EMPLOIS POURVUS		EMPLOIS NON POURVUS	
	Temps Complet	Temps Non Complet	Temps Complet	Temps Non Complet	Temps Complet	Temps Non Complet
<b>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</b>						
ADJOINT ADMINISTRATIF	2		2			
<b>FILIÈRE TECHNIQUE</b>						
AGENT DE MAITRISE	1				1	
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	1				1	
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	1		1			
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	1				1	
ADJOINT TECHNIQUE	1				1	
<b>FILIÈRE ANIMATION</b>						
ADJOINT D'ANIMATION	2		2		0	0

**Les crédits nécessaires sont inscrits :**

- au budget 2022 - section de fonctionnement
- au chapitre 012 - charges de personnel

-----  
Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 29 novembre 2022 ;  
-----

**Le Conseil d'Administration décide :**

- **d'autoriser** la modification du tableau des effectifs.
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer les documents et arrêtés afférents à cette délibération.

-----  
En exercice : 13  
Présents : 7  
Procuration : 1  
Votants : 8  
Exprimés : 8

Pour : 8  
Contre : 0  
Abstention : 0

#### **Avis et commentaires**

Patrick Leduc : L'ouverture plus large de postes de la grille des effectifs permet d'avoir un choix plus large de candidats dans la phase de recrutement.

Anne Corbineau : Le recrutement est en cours. L'annonce pourra être publiée sur le site de Pôle Emploi dès que la délibération sera effective.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

-----  
**3<sup>ÈME</sup> PARTIE**

#### **QUESTIONS - DÉBATS - ÉCHANGES - DÉCISIONS**

Anne Corbineau : Pour 2023 Bilan Départemental et DETS.

Pour 2022 : De bons chiffres en présence des salariés. Les recrutements tout au long de l'année 2022 sont allés dans ce sens ; huit recrutements sur l'année, plus de souplesse sur la durée des contrats. Pour exemple, les salariés sont impliqués : le nettoyage et la mise en place de « la classe d'autrefois » par les salariés à l'école Germaine Tortel.

Patrick Leduc : Les salariés ont participé aux travaux de curage des fossés en amont de la « journée du patrimoine en famille ».

Anne Corbineau : Les projets pour 2023 : espaces verts, confection de sacs pour les produits d'hygiène par la couture, ventes durant le marché de Noël, collaboration avec l'association Arpège et le CCAS de Fourmies.

Patrick Leduc : Concernant les projets 2023, l'État regarde s'il n'y a pas de concurrence.

Anne Corbineau : Depuis septembre, mise en place de l'action « Retour à l'Emploi » avec 3 ateliers

- Ateliers numériques : confection de CV et mise en ligne sur Nord Emploi, 8 ateliers depuis septembre avec 4 à 5 participants par atelier ;
- Ateliers bien-être et développement des compétences ;
- Garde d'enfants avec un travail sur la séparation, la garderie, la cantine, les aide de la CAF.

Un Comité de suivi une fois par mois, 3 depuis septembre 2022. L'intervention d'une psychologue pour un meilleur accompagnement.

Les partenaires :

- le CAPEP (Comité d'Action Pour l'Éducation Permanente et la Diffusion Culturelle) qui utilise la méthode IOD (Intervention sur l'Offre et la Demande) qui permet de concilier enjeux économiques et sociaux dans l'entreprise en ouvrant les recrutements à des profils diversifiés ;
- Réussir en Sambre.

Patrik Leduc : Proposition faite pour le Conseiller Numérique, Fabien DARQUES avec un stand lors du repas des aînés et auprès des amis réunis .

#### 4<sup>ÈME</sup> PARTIE

#### QUESTIONS ORALES et INFORMATIONS DIVERSES

- **PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Il est proposé d'organiser le prochain conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale  
(date prévisionnelle - susceptible de modification)

#### SÉANCE CLOSE A 11H

Martine LEMOINE,



Secrétaire de séance.



Patrick LEDUC,



Président du CCAS.

